

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 9 juillet 2010  
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Consolidation de serveurs - Avenants n°2 aux marchés n°  
07/041U, 07/042R et 07/043U - Autorisation de signer**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société CIS SA, par marchés n°07/041U, 07/042R et 07/043U notifiés le 1er mars 2007, la consolidation des serveurs informatiques.

Les 3 lots sont répartis de la façon suivante :

N°	Intitulé du lot	Montant en € HT	Durée
Lot 1 : 07/041U	Fourniture des matériels et logiciels – Installation, mise en oeuvre	Tranche ferme : 207 605 Tranche conditionnelle 1 : 75 030 Tranche conditionnelle 2 : 57420	5 ans et 9 mois à compter de la notification, soit jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2012
Lot 2 : 07/042R	Maintenance des matériels et logiciels – Assistance à l'évolution des matériels et logiciels	Montant compris entre un minimum de 250 000 et un maximum de 1 000 000 les 5 premières années	Durée de 5 ans à compter de l'admission de la tranche ferme du lot 1 (1/02/08), puis reconductible par période de 1 an sans que la durée totale du marché dépasse 10 ans
Lot 3 : 07/043U	Fourniture des licences Oracle – Maintenance 1 <sup>ère</sup> année	Montant compris entre un minimum de 100 000 et un maximum de 400 000 sur la durée du marché	Durée de la notification à la fin du lot 1, soit jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2012

Ces marchés ont fait l'objet d'avenants n°1, notifiés le 30 novembre 2007 et actant de leur transfert à la société CIS SAS.

Par un courrier du 30 avril 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux a été informée que par décision de l'associé unique AQUITAINE VALLEY du 31 décembre 2009, il a été décidé:

- de la fusion par absorption de la société CIS par la société AQUITAINE VALLEY, à qui la société CIS a apporté la totalité de son actif
- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale de la société, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 : "CIS VALLEY"

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert ont été fournis, à savoir :

- extrait KBIS en date du 31/03/2010
- journaux d'annonces (Informateur Judiciaire et Echos Judiciaires Girondins) en date du 27 novembre 2009
- décision de l'associé unique Aquitaine VALLEY en date du 31 /12/2009
- relevé d'identité bancaire.

Au regard des documents produits, cette fusion n'entraîne pas de changement de contrôle économique au sens de la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes. En conséquence, rien ne s'oppose au transfert des marchés à la nouvelle entité CIS VALLEY.

Les présents avenants n°2 ont pour objet d'acter de ce changement de statut, et de transférer les marchés n°07/041U, 07/042R et 07/04 3U à la société CIS VALLEY.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les marchés n°07/041U, 07/042R et 07/043U relatifs à la consolidation des serveurs,  
 VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,  
 VU l'avis de la Commission Fonctionnement et Administration générale du 4 juin 2010,  
 ENTENDU le rapport de présentation,  
 CONSIDERANT que les conditions de passation des avenants sont réunies,

DECIDE :

Article unique : Monsieur le Président est autorisé à signer les avenants joints au présent rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,  
 par délégation,  
 le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE          21 JUILLET 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2010</b></p>
--

M. MICHÈLE ISTE